

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 26 Septembre 2024

Délibération n°20240926_07

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 36

Suppléant : 1

Pouvoirs : 15

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : FINANCES : garantie d'emprunt dans le cadre d'un projet de blanchisserie industrielle porté par le groupement hospitalier de la Charente

Le jeudi 26 septembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de CHENON.

Présents : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine - BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – ROULAUD Jean-Jacques PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - BORDES Jean-Jacques MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - POTEL Maryse LASBUGUES Elisabeth - CAMY Bruno - MAGNANT Jocelyne - GOYAUD Philippe – JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-COMBAUD Renaud pouvoir à FOURÉ Brigitte

2-CAILLAUD Nadia pouvoir à BOIREAUD Philippe

3-CRINE J-Jacques pouvoir à CHARRIAUD Sébastien

4-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

5-LAMAZIERE Véronique pouvoir à FAURE Sigrid

6-HENTRY Jimmy pouvoir à THURU Marie-Danièle

7-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

8-GIROUX-MALLOT Françoise pouvoir à J-J BORDES

9-TEILLET Anne pouvoir à BERTRAND Didier

10-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

11-SOURY Christine pouvoir à BOUCHET Éric

12-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES E.

13-ROUMAGNE Magalie pouvoir à POTEL Maryse

14-PINTUREAU Romain pouvoir à COYAUD Pierrick

15-MICHONNEAU Patrick pouvoir à JÉROME G.

Absents/excusés : COMBAUD Alain - BOIZUMAUULT Sylvie – FLAUD Yves – KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre - TYSSANDIER Maguy - BOUYSSSET Céline – JEUNE Karine - GRANET-FOUGERAT Liliane - CLAVAUD Gérard - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle -MAHÉ Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – SEVRIT Raymond.

Secrétaire de séance : Éric BOUCHET

Objet : FINANCES : garantie d'emprunt dans le cadre d'un projet de blanchisserie industrielle porté par le groupement hospitalier de la Charente

Vu le courrier reçu le 16/04/2024 du groupement hospitalier territorial de la Charente, sollicitant une garantie d'emprunt des EPCI de la Charente en vue de la construction d'une blanchisserie industrielle territoriale en Charente,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 06/05/2024 préconisant de recueillir l'avis préalable du conseiller aux décideurs locaux d'une part et des autres EPCI de la Charente d'autre part, et rappelant en outre que la santé publique est une compétence régaliennne de l'Etat, et qu'à ce titre l'implication de l'ARS se justifie,

Vu l'avis du conseiller aux décideurs locaux en date du 02/05/2024, confirmant que la CC Cœur de Charente peut apporter sa contribution territoriale en garantissant une partie de l'emprunt nécessaire pour le projet de blanchisserie, et apportant son éclairage de conseiller de l'EPCI,

Vu l'avis de l'entente des Présidents d'EPCI de la Charente du 04/06/2024 sollicitant la prise de position du Département de la Charente en vue de participer à la garantie de cet emprunt pour un projet considéré d'intérêt départemental,

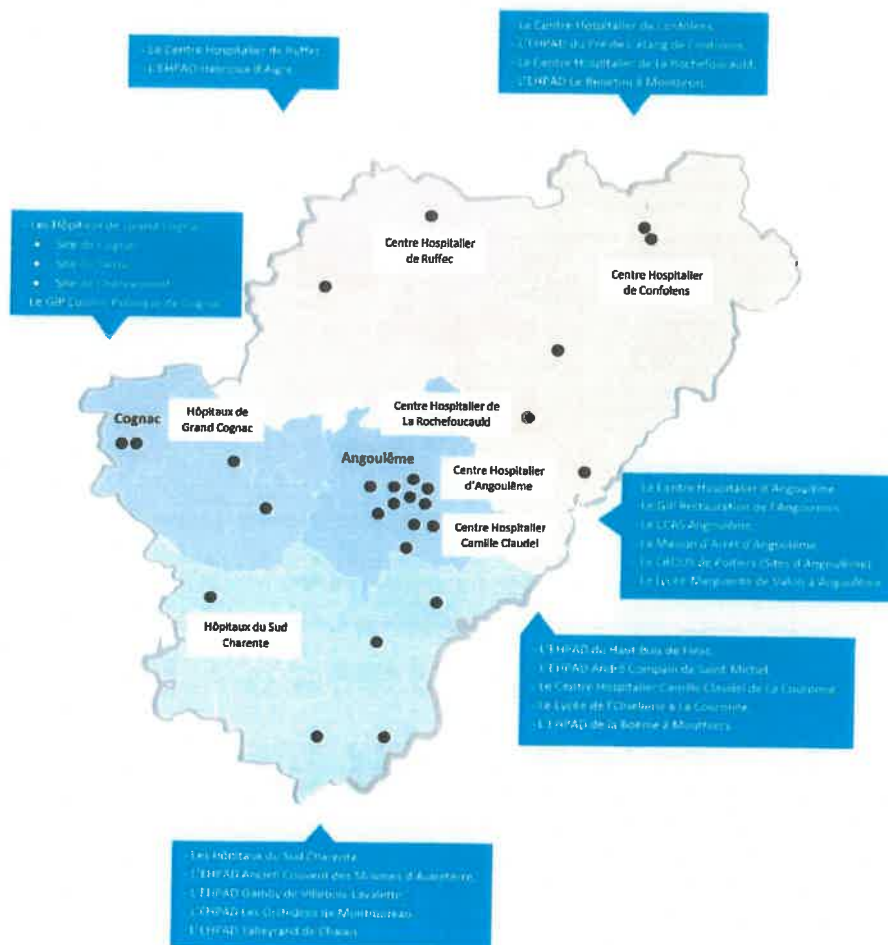
Vu le courrier reçu le 01/07/2024 du groupement hospitalier territorial de la Charente, sollicitant une garantie d'emprunt de chaque Communauté de communes à hauteur de 300 000 € chacune dans le cadre de la construction d'une blanchisserie industrielle territoriale en Charente,

Vu les échanges issus de l'entente des Présidents d'EPCI de la Charente du 17/09/2024 à l'occasion desquels plusieurs EPCI ont fait part de leur réserve à garantir un tel emprunt au risque de freiner les investissements futurs de leur EPCI,

Monsieur le Vice-Président en charge des finances, de l'environnement et de la GEMAPi donne lecture des préconisations formulées par Mr David PICAUD, conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP :

- Les règles prudentielles ne s'appliquent pas entre personnes morales de droit public,
- Plafonnement du risque au regard du budget de la collectivité : le montant garanti ne doit pas dépasser 50 % des recettes réelles de fonctionnement - *Recettes de l'année 2023 = 9 315 453 € (dont 3 139 105 € reversés à CALITOM et aux syndicats GEMAPi) donc 50 % = 4 757 726 €*. Les 50 % ne correspondent pas au total des emprunts garantis mais aux échéances de l'année,
- Règle de division des risques : elle plafonne le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur à 10 % du montant total des annuités susceptibles d'être garanties,
- La Communauté de communes doit regarder ses investissements futurs et leurs financements. Un établissement prêteur regardera naturellement les emprunts garantis mais il sera sensible au ratio d'endettement et à la capacité de l'EPCI à honorer ses annuités,
- Vu l'origine du projet et ses clients, les risques de mise en jeu de la garantie sont faibles. Néanmoins, la santé financière des clients, surtout les principaux, n'est globalement pas bonne,
- Conseil : si l'EPCI décide de garantir l'emprunt, il lui est conseillé de limiter sa part au tonnage de linge traité localement (EPHAD Habrioux à Aigre, hôpital de Ruffec), selon le CDL.

CARTOGRAPHIE DES MEMBRES DU GCS BLANCHISSERIE ET LOGISTIQUE DE CHARENTE



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- DE SE PRONONCER favorablement sur la demande de garantie d'emprunt du GHT à hauteur de 300 000 € dans le cadre du projet de construction d'une blanchisserie industrielle en Charente, sous réserve de l'engagement des 8 autres EPCI et du Département de la Charente ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD



AR Prefecture

016-200072023-20240926-20240926_07-DE
Reçu le 02/10/2024